Espace et temps libre

Autor(en): **Moruzzi, Fulvio**

Objekttyp: **Preface**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **59 (1986)**

Heft 7-8

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

ASSOCIATION SUISSE POUR L'AMÉNAGEMENT NATIONAL
GROUPE DE SUISSE OCCIDENTALE

CAHIERS DE L'ASPAN – SO

Les *Cahiers de l'ASPAN-SO* sont l'organe d'information du groupe de Suisse occidentale de l'Association suisse pour l'aménagement national et paraissent régulièrement trois fois par an dans la revue *Habitation.* Ils sont adressés *gratuitement* à ses membres.

SOMMAIRE

Editorial	Espace et temps libre	I
Aires de délassement	Temps libre et loisirs	III
	Les loisirs en plein air: un premier bilan	VI
Articles	Centre de détente, de loisirs et de sports des Evaux (Genève)	IX
	Aménagement du territoire et logement	XI
Informations ASPAN-SO	Concept du plan directeur genevois: expérience concluante	XIV
Droit et jurisprudence	Un arrêt du Tribunal fédéral	XV

ÉDITORIAL

Espace et temps libre

L'aménagement du temps a comme corollaire direct l'aménagement de l'espace. Plus il y a de temps libre, plus il faudra de l'espace et des installations destinées aux activités du temps libre de toutes les classes d'âge. Ces installations et ces espaces devront se situer plus ou moins à proximité du domicile principal, selon qu'ils concernent des activités journalières, hebdomadaires ou saisonnières.
Les Congrès internationaux d'architecture moderne (CIAM), organes très représentatifs de l'avant-garde urbanistique des années trente, consacrèrent leur rencontre de 1937 à Paris au thème des loisirs. Le choix du lieu de réunion et l'année n'étaient pas sans rapport avec le contexte politique de l'époque en France.
Les sujets développés ont sans doute été déterminants pour la rédaction du chapitre de la Charte d'Athènes, consacré aux loisirs.
« Les heures de liberté quotidienne doivent être passées à proximité du logis. » « Les heures libres hebdomadaires doivent se dérouler dans des lieux favorablement préparés: parcs, forêts, terrains de sport, stades, plages, etc. » « Un programme de délassement doit être fixé comportant des activités de toute sorte: la promenade, solitaire ou commune, dans la beauté des sites. »
Voilà ce que clame la charte.
L'infrastructure destinée aux loisirs journaliers doit donc se trouver à proximité du logement, mais, de nos jours plus que jamais, il y a encore des esprits qui pensent que les espaces destinés à la récréation peuvent sans autre être évacués à l'extérieur de l'agglomération.
Qui sont les usagers de ces espaces et de ces installations? En très grande partie des enfants ou des personnes âgées qui ne disposent pas ou plus de moyens de transport personnels. Une grande partie des sportifs sont des jeunes en âge scolaire.
Des déplacements longs et souvent dangereux pour se rendre aux installations sportives peuvent les dissuader de la pratique de la discipline de leur choix. Certains d'entre eux pourraient alors se tourner vers l'oisiveté et être à la merci des dangers que cela comporte. La même réflexion est valable pour les autres occupations du temps libre.
Il n'est pas nécessaire de préconiser des installations de prestige. Il suffit de réserver les espaces nécessaires.
Dans la Charte de la réforme sportive, Pierre de Coubertin, le fondateur des Jeux olympiques modernes, exigeait des municipalités la renonciation à construire d'immenses stades destinés seulement aux spectacles sportifs, au profit d'établissements conçus d'après le plan modernisé du gymnase hellénique antique et surtout ouvert à tous.
Une noble tâche est réservée à l'urbaniste, celle de prévoir le cadre de vie permettant avant tout les loisirs des aînés et l'épanouissement de nos enfants.

Fulvio Moruzzi.

CAHIER N° 2
JUILLET / AOÛT
1986

4e année
Tiré à part du N° 7 / 8
de la revue *Habitation*